



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2025-10-576 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-577 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE RÉGLEMENTER LES MINI-ENTREPÔTS.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin de réglementer les mini-entrepôts sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2025-10-578 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-1004.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal 2022-1004 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.



2025-10-579 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 2025-1052.

CONSIDÉRANT le Règlement 254 de la municipalité régionale de comté de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer les dispositions de la demande à portée collective 423433;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier doit modifier sa réglementation afin qu'elle concorde au schéma d'aménagement révisé;

EN CONSÉQUENCE :

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme durable 2022-1015, le règlement de lotissement 2022-1010 et le règlement de zonage 2022-1009 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2025-10-580 DÉSIGNATION. ÉLUS RESPONSABLES DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES.

CONSIDÉRANT l'élection récente des membres du présent Conseil;

CONSIDÉRANT les différents comités ou commissions sur lesquels doivent siéger les membres de ce Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de ses membres sur les différents comités et commission, le tout conformément au tableau annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-581 CRÉATION DE POSTE. CONSEILLER.ÈRE EN TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE.

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite améliorer la gestion et la prise en charge des dossiers dans un contexte de transformation organisationnelle;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer un poste dédié afin de piloter l'implantation de solutions structurantes et assurer l'accompagnement du personnel dans l'amélioration continue des processus;

CONSIDÉRANT que la description du poste de conseillère ou conseiller en transformation organisationnelle a été présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE soit créé un poste de conseillère ou conseiller en transformation organisationnelle pour un mandat de deux ans, relevant de la direction générale, selon la description d'emploi jointe à la présente résolution;
- QUE le poste soit pourvu selon les conditions de la classe salariale E1 de la Politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier;
- QU'il soit procédé à un appel de candidatures.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-582 TERRAINS. MTQ.

Le Conseiller Tony Bolduc dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT le développement immobilier projeté sur le site de l'ancien club de golf Tropical en la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite faciliter ce développement;

CONSIDÉRANT que plusieurs des terrains entourant le site sont la propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate la direction générale afin d'entreprendre des discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le but d'acquérir le lot 5 823 335 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay;
- QUE ce Conseil mandate également la direction générale afin d'entreprendre des discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le but d'imposer des servitudes en faveur du lot 5 823 335 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay à charge de parties des lots 5 823 596, 5 823 976 et 5 823 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay;
- LE TOUT tel qu'illustré aux plans annexés à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07.

La période de questions a eu lieu à 20 h 07.

2025-10-583 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité